

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HonigumPro_HonigumProScan

Date d'impression: 06.02.2017

Code du produit: 5010

Page 1 de 4

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

HonigumPro_HonigumProScan

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	DMG Chemisch-Pharmazeutische Fabrik GmbH	
Rue:	Elbgaustraße 248	
Lieu:	D-22547 Hamburg	
Téléphone:	+49. (0) 40. 84006-0	Téléfax: +49. (0) 40. 84006-222
e-mail:	info@dmg-dental.com	
Internet:	www.dmg-dental.com	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Mentions de danger:

Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Pâte

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HonigumPro_HonigumProScan

Date d'impression: 06.02.2017

Code du produit: 5010

Page 2 de 4

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
68131-39-5	Fatty Alcohol Ethoxylate			< 2.5 %
	Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1; H318 H400			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

non applicable

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Consulter un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**Jet d'eau en aspersion. Poudre d'extinction. Sable. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂).**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un vêtement de protection approprié.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Éviter le contact avec les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Stocker uniquement dans les récipients d'origine.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HonigumPro_HonigumProScan

Date d'impression: 06.02.2017

Code du produit: 5010

Page 3 de 4

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Protection de la peau

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection respiratoire

Pas de risques spéciaux à signaler.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Pâte
Couleur:	caractéristique
Odeur:	caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C):	non applicable
----------------------	----------------

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 300 °C
--	----------

Point d'éclair:	> 130 °C
-----------------	----------

Température d'inflammation:	> 400 °C
-----------------------------	----------

Densité:	1,2 - 1,7 g/cm³
----------	-----------------

Hydrosolubilité:	insoluble
------------------	-----------

Densité de vapeur:	> 1
--------------------	-----

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.4. Conditions à éviter**

forte chaleur.

La décomposition s'opère à partir de températures de : 100 °C

Décomposition accompagnée d'un dégagement de: Formaldéhyde.

10.5. Matières incompatibles

En cas de contact avec l'eau : Formation de: l'hydrogène.

10.6. Produits de décomposition dangereux

l'hydrogène. Formaldéhyde.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HonigumPro_HonigumProScan

Date d'impression: 06.02.2017

Code du produit: 5010

Page 4 de 4

Toxicité aiguë

DL50: Rat. 5000 mg/kg

Irritation et corrosivité

Effet irritant sur la peau : non irritant.

Effet irritant sur l'oeil: irritant.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Toxicité pour le poisson CL50: > 200 mg/l/96h

12.2. Persistance et dégradabilité

Préparation non contrôlée.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

Code d'élimination des déchets-Produit

180106 DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/OU DE LA RECHERCHE ASSOCIÉE (sauf déchets de cuisine et de restauration ne provenant pas directement des soins médicaux); déchets provenant des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies de l'homme; produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Information supplémentaire**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

re-classification of GHS-CLP labeling (H319)

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)